

DÉCISION N° 496 / 2025

PORTANT SIGNATURE D'UNE PROCURATION RELATIVE A UNE MAINLEVÉE ET A LA RADIATION DE RESTRICTIONS INSCRITES AU LIVRE FONCIER

Nous soussigné, Alexandre BOULEY, Responsable du Pôle Foncier et Immobilier de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020 portant délégations du Conseil au Président,

VU l'arrêté de délégation de Monsieur Alexandre BOULEY du 30 juin 2025 l'habilitant à signer les "procurations aux notaires relatives aux mainlevées et radiation des restrictions inscrites au Livre Foncier grevant les biens",

VU l'arrêté préfectoral DCL/1-080 en date du 9 décembre 2020 portant modification des statuts de Metz Métropole,

VU la délibération de Metz Métropole en date du 16 décembre 2024 portant approbation du bilan de clôture de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Marly Belle Fontaine,

CONSIDÉRANT que Metz Métropole s'est subrogée dans les droits de la SEBL bénéficiant initialement d'un traité de concession d'aménagement de la ZAC précitée en date du 23 octobre 1992,

CONSIDÉRANT la demande formulée par Maître Vanessa MOURER de pouvoir intervenir à l'acte de vente pour des biens situés sur la ZAC de Marly Belle Fontaine,

CONSIDÉRANT la demande de mainlevée et radiation des inscriptions au Livre Foncier dont sont grevées les parcelles cadastrées section 49 n°1850 et n°2429 et n°2430 à Marly (57155), formulée par l'Office Notarial précité,

DÉCIDONS :

- De consentir à la vente, par la société DUO au bénéfice de la Société CELIA REAL ESTATE, des parcelles référencées ci-après, situées rue de l'Aérogare, - ZAC Marly Belle Fontaine :

- parcelle cadastrée section 49 n°1850 d'une contenance de 15a 40ca
- parcelle cadastrée section 49 n°2429 d'une contenance de 01ha 03a 98ca
- parcelle cadastrée section 49 n°2430 d'une contenance de 01a 28ca

- De signer à cet effet, la procuration ci-jointe relative à la mainlevée pure et simple avec désistement de tous droits d'hypothèques et autres, et à la radiation entière et définitive des charges inscrites au Livre Foncier et grevant les parcelles susmentionnées.

- De faire procéder à cet effet à toutes formalités de publicité foncière.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250806-Decis496-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

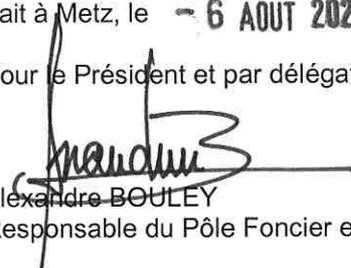
Réception par le préfet : 07/08/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le **6 AOUT 2025**

Pour le Président et par délégation


Alexandre BOULEY

Responsable du Pôle Foncier et Immobilier

VM/SI

PROCURATION

LA SOUSSIGNEE :

METZ METROPOLE – EUROMETROPOLE – MAISON DE LA METROPOLE à METZ (57000) 1 Place du Parlement de Metz

Représentée par : par Monsieur Alexandre BOULEY, Responsable du Pôle Foncier et Immobilier à METZ METROPOLE, ayant reçu subdélégation de Monsieur le Président de METZ METROPOLE par arrêté en date du 30 juin 2025, et en vertu de la décision n° 496 / 2025 dont un extrait demeure joint aux présentes

En vertu d'une délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par :

METZ-METROPOLE – EUROMETROPOLE – MAISON DE LA METROPOLE venant aux droits de la **Société dénommée « SEBL GRAND EST »**, Société Anonyme d'Economie Mixte, au capital de 5.520.000,00 € avec siège à METZ (Moselle), 48, Place Mazelle, immatriculée au Registre du Commerce et de Sociétés de METZ sous le numéro B 358 801 082 (58 B 108).

Ci-après dénommée « LE MANDANT »

Constitue pour mandataire spécial :

Tous clercs ou employés de l'étude de Maître Vanessa MOURER, notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Yolande MAMONE & Vanessa MOURER, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à METZ (Moselle) – 11 rue Châtillon.

Avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

Ci-après dénommé(s) 'LE MANDATAIRE'

A qui il donne pouvoir de, pour lui et au nom de METZ-METROPOLE – EUROMETROPOLE – MAISON DE LA METROPOLE qu'il représente :

INTERVENIR à l'acte de vente à régulariser par :

La société dénommée **DUO**, Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 247648,00 EUROS, ayant son siège social à MARLY (57155), Rue de l'Aérogare, lieudit "Sous les Reyles", identifiée au SIREN sous le numéro 366800464 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de METZ.

Au profit de :

La société dénommée **CELIA REAL ESTATE**, Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 400000 EUROS, ayant son siège social à METZ (57000) 1, Rue Charles Petre, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de METZ, dont une copie des statuts est jointe.

L'usage envisagé par l'acquéreur : bureaux et entrepôt.

Portant sur les biens ci-après désignés :

Immeuble sis à MARLY (57155), lieudit Dessus la Belle Fontaine

Sur la commune de MARLY (57155), Rue de l'Aérogare,

Un terrain.

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
49	1850/50	Dessus la Belle Fontaine	0	15	40
Contenance Totale :			0ha 15a 40ca		

PROCES-VERBAL D'ARPENTAGE

Suivant procès-verbal d'arpentage établi par le Cabinet MELEY et STROZYNA, géomètre expert à MONTIGNY LES METZ, le 5 Juillet 2010, certifié par le Service du Cadastre le 20 Juillet 2010, sous numéro 1168 C, les parcelles sus-désignées cadastrées sous :

Section 49 n°692/45	« Dessus La Belle Fontaine »	00a 88ca
Section 49 n°1779/174	« Rue des Garennes»	09a 72ca
Section 49 n°1042/50	« Sous les Reyles »	01ha 20a 93ca
Section 49 n°1675/45	« Dessus La Belle Fontaine »	56a 26ca

Ont été réunies et divisées en quatre nouvelles parcelles cadastrées sous :

Section 49 n°1850/50	« Dessus la Belle Fontaine»	15a 40ca
Section 49 n°1851/50	« Dessus la Belle Fontaine»	15a 40ca
Section 49 n°1852/50	«Dessus la Belle Fontaine »	41a 76ca
Section 49 n°1853/50	«Dessus la Belle Fontaine »	<u>01ha15a 14ca</u>
Ensemble		01ha 87a 70ca

Immeuble sis à MARLY (57155), lieudit dessus la Belle Fontaine

Sur la commune de MARLY (57155), Rue de l'Aérogare,

Un terrain.

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
49	2430/50	Dessus la Belle Fontaine	0	01	28
Contenance Totale :			0ha 01a 28ca		

PROCES-VERBAL D'ARPENTAGE

Suivant procès-verbal d'arpentage n° 1385 F, établi par le Cabinet MELEY et STROZYNA, géomètre expert à MONTIGNY LES METZ, le 13 Octobre 2022, la parcelle sus-désignée cadastrée sous :

Section 49 n° 1853/50	« Dessus la Belle Fontaine »	01ha 15a 14ca
-----------------------	------------------------------	---------------

A été divisée en trois nouvelles parcelles cadastrées sous :

Section 49 n°2429/50 « Dessus la Belle Fontaine»	01ha 03a 98ca
Section 49 n°2430/50 « Dessus la Belle Fontaine»	00ha 01a 28ca
Section 49 n°2431/50 «Dessus la Belle Fontaine »	00ha 09a 88ca
Ensemble	01ha 51a 40ca

Immeuble sis à MARLY (57155) , lieudit dessus la Belle Fontaine

Sur la commune de MARLY (57155), Rue de l'Aérogare,

Un terrain d'environ 4.700 m² à distraire de la parcelle figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Ha	A	Ca
49	2429/50	Dessus la Belle Fontaine	01	03	98

Ci-joint le procès-verbal d'arpentage en cours d'enregistrement.

Lesdits biens font partie de la Zone d'Aménagement Concerté dénommée « Z.A.C. DE LA BELLE FONTAINE ».

Par délibération en date du 11 Septembre 1992, le Conseil Municipal de la Ville de Marly a approuvé le Plan d'Aménagement de Zone (P.A.Z.) de la Z.A.C. de la belle Fontaine.

I - **Donner son accord à la vente** des biens ci-dessus désignés par la Société DUO au profit de la Société CELIA REAL ESTATE et à toute division cadastrale sus-énoncée.

II - **Donner mainlevée pure et simple** avec désistement de tous droits d'hypothèques et autres, et consentir à la radiation entière et définitive des inscriptions suivantes prises au **Livre Foncier de MARLY** ouvert au nom de la **Société DUO** et ne grevant que les biens sis à 57155 MARLY – rue de l'Aérogare, cadastré sous :

- *Section 49 n°1850/50 lieudit Dessus la Belle Fontaine , d'une contenance de 15a40ca,*
- *Section 49 n°2429/50 lieudit Dessus la Belle Fontaine , d'une contenance de 1ha03a98ca*
- *Section 49 n°2430/50 lieudit Dessus la Belle Fontaine , d'une contenance de 01a28ca*

Savoir :

Numéro AMALFI C2008MET156859

Dépôt du 10.12.2008

Libellé : Droit à la résolution

Bénéficiaire : SOCIETE D'EQUIPEMENT DU BASSIN LORRAIN A METZ

Complément d'information :

Conformément à l'acte du 27 juin 2011 en ce qui concerne la parcelle cadastrée section 49 N° 1042/50.

Numéro AMALFI C2008MET156860

Dépôt du 10/12/2008 :

Libellé : Restriction au droit de disposer

Bénéficiaire : SOCIETE D'EQUIPEMENT DU BASSIN LORRAIN A METZ

Complément d'information :

Conformément à l'acte du 27 juin 2011, concernant la parcelle cadastrée section 49 N° 1042/50.

Faire en outre mainlevée pure et simple, avec désistement de tous droits d'hypothèques et autres et consentir à la radiation entière et définitive à tous endroits où elles pourraient figurer des inscriptions ci-dessus relatées.

Produire tous titres et pièces, faire toutes déclarations, notamment déclarer avoir reçu paiement des créances et donner quittance des montants recouverts.

Renoncer à la notification prévue par l'article 49 du décret du 18 novembre 1924 contre la délivrance d'un certificat de radiation au notaire rédacteur de l'acte de mainlevée.

Consentir toutes décharges à Monsieur le Juge du Livre Foncier compétent, qui opérera la radiation.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, documents et procès-verbaux, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Fait à METZ

Le 06 août 2025



POUR METZ METROPOLE
Pour le Président


Alexandre BOULEY
Responsable du Pôle Foncier et Immobilier